



CODE SPORTIF

SNOOKER

Saison 2026 - 2027

03/07/2026

Sommaire

Titre I – DESCRIPTIONS GÉNÉRALES	3
Article 1.1 - Composition de la Commission Nationale Snooker (CNS)	3
Article 1.2 - Règles du snooker	3
Article 1.3 - Tenue sportive	4
Article 1.4 - Catégories	4
Article 1.5 - Joueurs·euses de nationalité étrangère	4
Article 1.6 - Calendrier et organisation des compétitions	5
Article 1.7 – Directeur·rice de jeu	5
Article 1.8 - Juge-Arbitre	5
TITRE II - LES COMPÉTITIONS	6
Article 2.1 – Accès aux compétitions	6
2.1.01 - Conditions d'accès aux compétitions	6
2.1.02 - Désistement avant la compétition	6
Article 2.2 - Compétitions de Ligues	6
2.2.01 – Code sportif de la ligue	7
2.2.02 – Joueurs·euses isolé·e dans une ligue	8
2.2.03 - Championnats de ligue féminin / Juniors (U16 / U18 / U21) / sénior	8
2.2.04 - Le classement ligue mixte	8
2.2.05 - Points particuliers et manquements au code sportif (ligues)	8
Article 2.3 - Compétitions Nationales	9
2.3.01 – Schéma explicatif des qualifications et du lien entre compétitions nationales et de ligues.	9
2.3.02 – Demande d'organisation des compétitions	9
2.3.03 - Snooker Masters Tour	10
2.3.04 - Tournoi Qualificatif de Zone (TQZ)	11
2.3.05 - Play-off	12
Article 2.4 - Les championnats de France	12
2.4.01 – Inscriptions des joueurs·euses aux championnats de France.	12
2.4.02 – Organisation et formats de jeux des championnats de France.	12
2.4.02.1 - Championnat de France	12
2.4.02.2 - Championnat de France Féminin, Seniors, U16, U18 et U21	13
Article 2.5 - La Coupe de France	14
Article 2.6 - Redistribution des places en cas de désistement d'une compétition nationale	15
Article 2.7 - Comportements, retards, absences	15
2.7.01 - Comportements anti-sportifs	16
2.7.02 - Abandon en cours de compétition	16
2.7.03 - Retards et absences en cours de compétition	16
TITRE III - CLASSEMENTS	18
Article 3.1 - Le classement national Masters	18
Article 3.2 - Classement des joueurs·euses à égalité de points dans une poule	18
Article 3.3 - Délais de transmission des résultats	18
TITRE IV - LES INSTANCES INTERNATIONALES ET SÉLECTIONS INTERNATIONALES	19
Article 4.1 - La WPBSA	19
Article 4.2 - La WSF	19

Article 4.3 - L'IBSF	19
Article 4.4 - L'EBSA	19
Article 4.5 - Sélections internationales	19
Annexe 1 - Tenue sportive réglementaire	21
Annexe 2 - Cahier des charges : Organisation des compétitions	24
Annexe 3 - Cahier des charges : Code sportif de ligue	26
Annexe 4 - Lettre d'engagement Circuit Snooker Master Tour	28
Annexe 5 - Barèmes de points national et de ligues	29
Annexe 6 - Autorisations d'absences	30
Annexe 7 - Feuille de match	31

Titre I – DESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Article 1.1 - Composition de la Commission Nationale Snooker (CNS)

En liaison avec le secrétariat fédéral, la CNS administre l'ensemble des règlements et des épreuves de la discipline, veille à l'application du code sportif et en rédige toutes les modifications.

Ces modifications sont soumises selon leur importance au pôle sportif et sont applicables la saison suivante après adoption par le comité directeur de la Fédération Française de Billard (FFB).

Les cas non couverts par le code sportif et décisions à caractère urgent sont prises par la commission nationale Snooker et le pôle sportif.

Composition de la CNS :

a) La commission permanente

Elle est composée des membres de la commission fédérale désignés par le / la président(e) de la commission.

b) La commission plénière

Elle est composée :

- des membres de la commission permanente ;
- des responsables sportifs snooker des ligues.

Ses attributions sont de :

- Préparer le calendrier sportif et le règlement des épreuves officielles organisées par la FFB ou, par délégation, par les ligues ;
- Veiller à garantir le bon fonctionnement des épreuves sportives ;
- Faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée ;
- Assurer l'interprétation des règlements sportifs et régler les litiges s'y rapportant ;
- Transmettre à la commission de discipline tout dossier la concernant ;
- Enregistrer les résultats de toutes les épreuves figurant au calendrier ;
- Contrôler la classification annuelle des joueurs·euses ;
- Préparer l'élaboration du code sportif et de ses annexes ;
- Établir et mettre à jour les différents classements annuels.

Les joueurs·euses s'adressent à leur club,

Les clubs s'adressent à leur responsable snooker de ligue.

Les responsables des ligues s'adressent à la CN Snooker.

Un poste de coordinateur·rice au sein de la CNS permettra également de faciliter les échanges entre les compétiteurs·rices, clubs, ligues, et la CNS.

Article 1.2 - Règles du snooker

Les règles du snooker (6 rouges et 15 rouges) sont disponibles ici :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=24316>

Les règles du Shoot-Out sont disponibles ici :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=35035>

Article 1.3 - Tenue sportive

Les dispositions relatives à la tenue vestimentaire des joueurs et joueuses de billard sont définies dans l'Annexe au présent Code sportif consacrée aux règles de tenue.

Tout participant est tenu de s'y conformer selon les modalités propres à la discipline concernée.

Article 1.4 - Catégories

U16: Joueurs·euses âgé(e)s de moins de 17 ans au 31 août de la saison en cours.

U18: Joueurs·euses âgé(e)s de moins de 19 ans au 31 août de la saison en cours.

U21: Joueurs·euses âgé(e)s de moins de 22 ans au 31 août de la saison en cours.

Mixte: Ensemble des joueurs·euses, quel que soit leur âge.

Féminines: Toutes les joueuses, quel que soit leur âge.

Seniors: Joueurs·euses **âgé·e·s de 40 ans ou plus au 1^{er} Septembre** de la saison en cours.

Masters: les 12 joueurs·euses du circuit "Snooker Master Tour".

*Exemple concret : Laura est née le 1^{er} Mars 2010. On est en saison 2026-2027, donc on prend comme référence la date du 31 août 2027 pour déterminer son âge dans les différentes catégories. Au **31 août 2027, elle aura 17 ans et 6 mois**. Elle ne peut donc pas s'inscrire en U16, mais peut s'inscrire en catégories U18, en U21, en Mixte et en Féminines.*

Article 1.5 - Joueurs·euses de nationalité étrangère

Les joueurs et joueuses de nationalité étrangère peuvent participer aux épreuves officielles françaises sous certaines conditions.

Les participants ressortissants d'un pays de l'Union européenne (hors France) doivent justifier d'une résidence principale en France, avec justificatif.

Les participants ressortissants d'un pays hors Union européenne doivent justifier d'une résidence principale en France depuis au moins un an, avec justificatif

Le titre de champion ou de championne de France est attribué à la personne victorieuse de la finale nationale quelle que soit sa nationalité.

Seul un·e compétiteur·rice de nationalité française peut représenter la France dans une compétition internationale.

Toute personne licenciée désirant participer à une compétition internationale organisée par un groupement non affilié à la FFB doit obligatoirement obtenir l'accord de la FFB, sous peine de sanctions.

Article 1.6 - Calendrier et organisation des compétitions

L'organisation des compétitions nationales se fera en remplissant un formulaire en ligne disponible ici : <https://forms.gle/k6PMDdwX2TRYiLip6>

Le tirage au sort des compétitions organisées, à l'exception de la Coupe de France, doit être réalisé et publié au plus tard le lundi soir à 23h59 précédant le week-end de la compétition sur Cuescore.

En cas de désistement après le tirage au sort réalisé, le joueur ne pourra pas être remplacé.

Article 1.7 – Directeur-riche de jeu

Les dispositions relatives aux missions, attributions et responsabilités des directeurs de jeu sont définies dans l'annexe au présent Code sportif consacrée aux fonctions et missions des officiels de compétition. Tout directeur de jeu désigné est tenu de s'y conformer selon les modalités propres à la discipline concernée.

Article 1.8 - Juge-Arbitre

Le juge-arbitre a pour missions de :

- Superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- Désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- Trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- Établir par écrit, signer et transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- Proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles.

TITRE II - LES COMPÉTITIONS

Article 2.1 – Accès aux compétitions

2.1.01 - Conditions d'accès aux compétitions

Tout·e joueur·euse souhaitant participer à une ou plusieurs compétitions décrites dans le présent code sportif et détaillées au calendrier snooker doit être titulaire d'une licence FFB (se reporter au règlement intérieur de la FFB).

La présentation dudit document ou de la demande valide (en cours de traitement) peut être exigée lors de toute épreuve de ligue ou nationale.

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

2.1.02 - Désistement avant la compétition

Tout·e joueur·euse se désistant d'une compétition nationale ou de zone doit impérativement en informer le directeur du tournoi et les membres de la CNS concernés avant le tirage au sort, soit le lundi précédent la compétition. Après ce délai, sauf cas de force majeure (un justificatif est à fournir dans les 48 heures), il est considéré comme forfait non excusé et peut être convoqué devant la commission de discipline.

Article 2.2 - Compétitions de Ligues

Tous·tes les joueurs·ses licencié·e·s, à l'exception des joueurs·euses du Snooker Master Tour, doivent avoir la possibilité de s'inscrire dans au moins une épreuve organisée au niveau de leur ligue.

L'organisation des tournois est placée sous la responsabilité du responsable snooker de la ligue.

Le nom du responsable snooker des ligues ainsi que ses coordonnées (mail, téléphone) doivent être communiqués auprès de la CNS avant le 30 septembre. Ce dernier accepte également d'être intégré aux différents canaux de communications (WhatsApp notamment) créés par la CNS en vue de faciliter les échanges.

Chaque ligue est tenue d'organiser un championnat ouvert à tous les joueurs et joueuses (sauf les joueurs·euse Masters) licencié·e·s de ses clubs affiliés, générant ainsi un classement de ligue dont le règlement est présent dans le code sportif de la ligue.

Le·la responsable snooker de la ligue doit également désigner un·e juge arbitre responsable de l'application des règlements internes et nationaux.

Dans la semaine qui suit l'épreuve (voir article 4.3), le responsable snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS les résultats complets (via CueScore) et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

La liste des joueurs·euses qualifiés pour les play-offs est établie exclusivement à partir des résultats officiellement reçus par la CNS.

Chaque ligue est tenue d'organiser un **tournoi format Coupe (6 ou 15 rouges, élimination directe, tirage intégral à chaque tour, pas de tête de série)** ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié·e·s de ses clubs affiliés, afin de définir un vainqueur de coupe de ligue.

Les tournois de ligues ne pourront avoir lieu pendant les TQZ. Les tournois de ligues pourront avoir lieu pendant les compétitions internationales et Snooker Masters Tour.

Les ligues ont pour **obligation** de créer le calendrier des compétitions et de le diffuser avant le 31 octobre sur CUESCORE et sur leur site de ligue. Le nombre d'épreuves est défini par la ligue. Elles ont également l'obligation d'afficher les classements sur CUESCORE (cuescore.com).

Aucune modification sur le calendrier et le nombre d'épreuves défini ne pourra être réalisé à partir du 1er novembre. Chaque ligue possède le libre choix du nombre d'épreuves et devront être définies avant le 31 octobre. Aucune épreuve ne pourra être créée suite à cette date. Ce calendrier doit être transmis pour information à la CNS.

Au minimum, quatre épreuves doivent être organisées par les ligues avant le **17 mai** de la saison en cours.

Des finales de ligues par catégorie (junior, sénior et féminines) doivent être organisées en parallèle du championnat afin de déterminer le-la joueur·euse qui sera qualifié·e pour participer aux championnats de France par catégorie.

En cas de questions sur l'utilisation de CueScore, merci de vous rapprocher de la CNS (snooker@ffbillard.com).

Nota : les épreuves de ligues ne peuvent pas se dérouler après **le 17 mai** de la saison en cours ni aux mêmes dates que les compétitions nationales (finales des championnats de France par catégories).

2.2.01 – Code sportif de la ligue

Le code sportif de la ligue défini est chargé de garantir le bon déroulement des épreuves et peut adapter la formule de compétition en fonction du nombre de joueurs et joueuses et de tables disponibles. Plusieurs formats sont envisageables. **Afin d'homogénéiser les pratiques et les sélections des joueurs·ses d'une ligue à une autre, un cahier des charges a été rédigé définissant les mentions obligatoires et les règles communes à respecter dans son élaboration.** (Cf. [Annexe 2](#))

Ce document doit être transmis à la CNS pour validation **avant le 30 septembre à l'adresse mail snooker@ffbillard.com.**

La CNS se tient également disponible pour relire ce document et apporter des conseils, si besoin, lors de sa rédaction.

Toute ligue n'ayant pas le code sportif approuvé par la CNS n'obtiendra pas de places qualificatives pour les play-offs, la coupe de France et les championnats de France.

2.2.02 – Joueurs·euses isolé·e dans une ligue

Lorsqu'une ligue ne compte qu'un seul compétiteur ou une seule compétitrice snooker, elle n'est pas tenue d'organiser un championnat de ligue.

Si le/la joueur-euse souhaite participer aux play-offs, il peut participer aux Tournois Qualificatifs de Zones organisés dans la ligue la plus proche géographiquement de son club.

2.2.03 - Championnats de ligue féminin / Juniors (U16 / U18 / U21) / sénior

Toute ligue **doit** organiser un championnat de ligue féminin, U16, U18, U21, et sénior.

Chaque ligue a le libre choix du nombre d'épreuves et de leurs dates. **Celles-ci doivent être mentionnées dans le code sportif de la ligue.**

Dans la semaine qui suit l'épreuve, le responsable snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS les résultats complets (en utilisant CueScore pour support) et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Les championnats de catégories ne peuvent impacter les classements de ligue mixte et des tournois nationaux.

La formule de compétition choisie doit permettre d'identifier un vainqueur / champion de ligue afin d'obtenir sa qualification au championnat de France de sa catégorie.

2.2.04 - Le classement ligue mixte

Les différentes épreuves d'une ligue permettent d'établir le classement de la ligue. La forme du classement dépend du nombre de joueurs-euses (une ou plusieurs divisions 1, 2, 3).

Le classement de ligue permettra de définir des qualifiés pour le play-off.
La moyenne du nombre de participants par tournoi permettra de déterminer le nombre de places qualificatives au play-off attribuées à chaque ligue.

2.2.05 - Points particuliers et manquements au code sportif (ligues)

En cas de besoin et pour des raisons dûment motivées, le/la responsable snooker de ligue peut solliciter la CNS afin d'obtenir une dérogation préalable spécifique quant à l'adaptation d'un ou plusieurs points particuliers du code sportif relatifs au déroulement de la saison. Par exemple :

- Modification des date(s) de tournoi(s) de ligue ;
- Élaboration d'un format spécifique adapté à un effectif particulier (nombre de tournois) ;
- Transmission résultats de ligue hors délais.

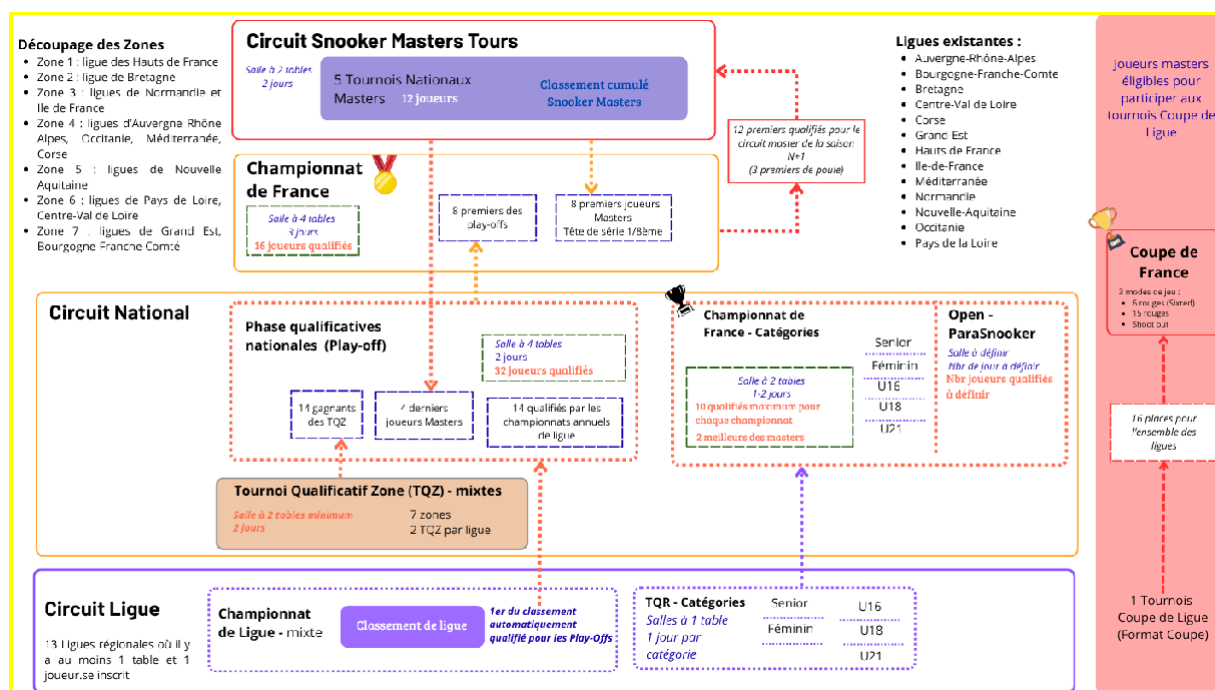
Tout manquement ou modification relatif à l'organisation des tournois de ligue ou au respect du code sportif, des dates prévues au calendrier sportif de la saison en cours, des délais de transmission des résultats, etc. sans l'accord préalable de la CNS est étudié au cas par cas par celle-ci et peut donner lieu à l'application de pénalités ou de sanctions.

Conséquences liées aux manquements et modifications évoqués ci-dessus :

- Les résultats des tournois de ligue concernés par des modifications non validées par la CNS ne sont pas pris en compte pour le classement final de ligue ;

Article 2.3 - Compétitions Nationales

2.3.01 – Schéma explicatif des qualifications et du lien entre compétitions nationales et de ligue.



2.3.02 – Demande d'organisation des compétitions

Les compétitions nationales se déroulent toujours en collaboration avec les clubs organisateurs qui peuvent recevoir la compétition et la ligue qui doit également donner son accord.

Pour faire la demande d'organisation d'épreuves, les clubs organisateurs doivent remplir [le formulaire](#).

Les clubs organisateurs doivent s'engager à répondre aux obligations définies dans le document "Cahier des charges : organisation des compétitions" ([cf. Annexe 3](#))

Le club organisateur et le coordinateur de la CNS se mettront en lien au maximum 1 mois avant la compétition pour préparer l'organisation de la compétition et définir les modalités d'accueil des compétiteurs-trices.

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi. Ce dernier doit envoyer les résultats détaillés à la CNS au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin du tournoi.

Dans un objectif d'assurer le bon déroulement des compétitions nationales dans un délai imparti, la direction de jeu, en accord avec la CNS, se réserve le droit de modifier la distance de jeu. Le format de jeu peut également être soumis à des modifications pour les compétitions autre que le circuit Snooker Masters Tour et les play-off.

Le directeur de jeu doit également demander l'avis des joueurs-euses concerné-e-s lorsque ce changement est dû à un imprévu durant la compétition (prendre plus de temps que prévu n'est pas considéré comme un imprévu).

2.3.03 - Snooker Masters Tour

Dans la catégorie Masters, cinq tournois nationaux de snooker sont organisés : voir les dates sur le calendrier sportif de l'année en cours. <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=34991>

Dans la semaine qui suit l'épreuve, le directeur de jeu doit faire parvenir à la CNS les résultats complets (via CueScore), la feuille d'émargement et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

- **Modalités de qualifications et réglementation :**

Les douze personnes qualifiées pour le Snooker Masters Tour sont celles ayant atteint la phase finale des Championnats de France lors de la saison précédente.

Tous·tes les joueurs·euses du circuit Snooker Masters ont pour obligation de s'inscrire aux cinq tournois de la saison en ligne sur www.cuescore.com

Afin d'intégrer le circuit, une lettre d'engagement (cf. [Annexe 4](#)) est signée en début de saison expliquant l'ensemble des conditions de participation au circuit Snooker Masters.

Tous·tes les joueurs·euses inscrit·e·s au Snooker Masters ont l'interdiction de participer aux tournois de ligues, exceptés les finales de ligues et championnats de France de catégorie d'âge et de sexe (Seniors / féminines / Juniors).

- **Format de la compétition :**

4 poules de 3, Best of 5 pour les phases de poules, Best of 7 pour les quarts de finale, demi-finale et finale.

Pour le premier tournoi, les têtes de série seront désignées par rapport au championnat de France de la saison précédente. Puis :

Poule A : TS1 (premier du classement national Snooker Masters)

Poule B : TS4 (quatrième du classement national Snooker Masters)

Poule C : TS3 (troisième du classement national Snooker Masters)

Poule D : TS2 (deuxième du classement national Snooker Masters)

Les 8 autres joueurs·euses seront tirés au sort pour constituer les poules.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les quarts de finale sur la modalité suivante :

Quarts de finale (samedi après-midi)

- Match 1 : 1er Poule A vs 2ème Poule C
- Match 2 : 1er Poule B vs 2ème Poule D
- Match 3 : 1er Poule C vs 2ème Poule A
- Match 4 : 1er Poule D vs 2ème Poule B

Demi-finale (dimanche matin 9h) :

- Vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2
- Vainqueur Match 3 vs Vainqueur Match 4

- **Classement :**

Le tournoi Snooker Masters attribue également des points pour le classement Snooker Masters. L'attribution des points se fait suivant le barème ([cf. Annexe 5](#))

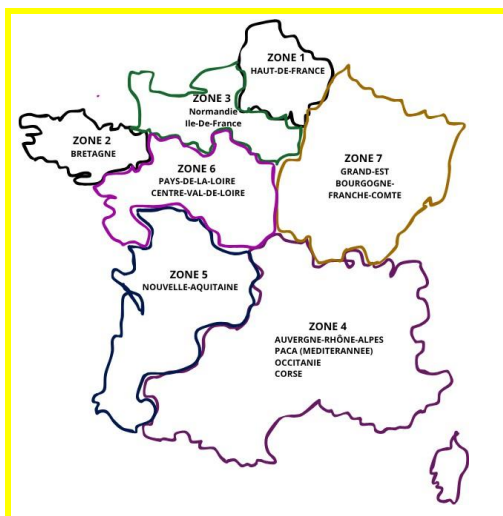
2.3.04 - Tournoi Qualificatif de Zone (TQZ)

Chaque TQZ permet de qualifier une seule personne pour les play-off (le vainqueur, ou le finaliste, si le vainqueur refuse)

Afin d'homogénéiser la répartition des compétiteurs·rices, les zones ont été définies selon le nombre de compétiteurs par zone. (50 compétiteurs minimum par zone)

2 TQZ par zone devront être organisés. Pour organiser un TQZ, une salle à 2 tables minimum est requise. Le responsable de ligue, ou de club doit remplir [le formulaire de demande d'organisation](#) pour demander l'organisation d'un ou deux TQZ.

Voici la répartition des zones.



Zone 1 : ligue des Hauts de France (4 tables)

Zone 2 : ligue de Bretagne (4 tables)

Zone 3 : ligues de Normandie et Ile de France (3 tables)

Zone 4 : ligues d'Auvergne Rhône Alpes, Occitanie, Méditerranée, Corse (6 tables)

Zone 5 : ligues de Nouvelle Aquitaine (3 tables)

Zone 6 : ligues de Pays de Loire, Centre-Val de Loire (2 tables)

Zone 7 : ligues de Grand Est, Bourgogne-Franche Comté (5 tables)

Les TQZ sont limités selon le nombre de tables.

2 tables : 16 joueurs·euses

3 tables : 24 joueurs·euses

4 tables et + : 32 joueurs·euses

Principe de tirage : Double KO à élimination directe, pas de têtes de série.

Les joueurs·euses s'étant (vainqueur, ou à défaut, finaliste) qualifiés pour les play-off, ne peuvent participer au deuxième TQZ, même si ce dernier refuse d'y participer.

Le vainqueur doit confirmer sa participation ou sa non-participation au plus tard le mercredi matin à 9h00 suivant le week-end de la compétition. En cas de refus du vainqueur, la place est proposée au finaliste, qui doit confirmer sa participation dans les 48h. Si le finaliste refuse ou ne répond pas, la place est déclarée vacante et la CNS se réserve le droit de sélectionner un remplaçant en fonction du classement de la compétition.

Un TQZ pourra se tenir dès lors qu'il y aura 8 participants inscrits minimum. Dès lors qu'il y aura moins de compétiteurs·rices : le tournoi pourra être reporté une seule fois à une date ultérieure définie en accord avec la CNS.

2.3.05 - Play-off

Les 32 joueurs et joueuses qualifié·e·s au play-off sont les suivants :

- 4 derniers du classement Snooker Masters
- 14 places par les TQZ
- Les joueurs·euses provenant des ligues (14 places avec au minimum 1 place par ligue). Les places restantes seront attribuées selon le prorata de compétiteurs de ligues.

Le format de la compétition est de double KO à élimination directe.

Les huitièmes de finale se joueront obligatoirement en Best of 7 et les vainqueurs des huitièmes de finale seront qualifiés pour le Championnat de France.

La direction de jeu se réserve le droit de modifier le format de jeu ou la distance de jeu conformément à l'article 2.3.02 du présent document.

Article 2.4 - Les championnats de France

2.4.01 – Inscriptions des joueurs·euses aux championnats de France.

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (www.cuescore.com)

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur CUESCORE (www.cuescore.com).

Les périodes d'ouvertures d'inscriptions sont décrites selon chaque championnat :

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Aucun paiement n'est requis, l'inscription est validée directement par la CNS.

2.4.02 – Organisation et formats de jeux des championnats de France.

2.4.02.1 - Championnat de France

Période d'inscription :

Cette période débute trois jours après le play-off et se termine deux semaines avant le championnat, le vendredi à 18 heures.

Organisation de la sélection :

16 joueurs·euses sont qualifié·e·s pour participer aux championnats de France :

- Les 8 premiers du classement Snooker Masters Tour ;

En cas d'égalité, les joueurs·euses seront départagés par les éléments suivants :

- Frame différence dans les matchs de poules du classement Snooker Masters Tour
- Résultats des matchs en confrontation directe entre les deux joueurs concernés lors du Snooker Masters Tour

- 8 joueurs·euses qualifié·e·s par les play-Off.

Format de la compétition :

- Les groupes des 16 qualifié·e·s sont divisés en 4 poules de 4 joueurs·euses. Les quatre premiers·ères du classement national Masters sont automatiquement désigné·e·s tête de série et les 4 suivants du Classement National Masters seront aussi placés dans les Poules comme suit :
- • Poule A : TS1 (premier·ère ainsi que le/la huitième du classement national Masters
- • Poule B : TS4 (quatrième ainsi que le/la cinquième du classement national Masters
- • Poule C : TS3 (troisième ainsi que le/la sixième du classement national Masters
- • Poule D : TS2 (deuxième ainsi que le/la septième du classement national Masters

Les 8 autres joueurs·euses restant·e·s seront tiré·e·s au sort pour constituer les poules.

Les matchs de poule se jouent en format Best of 5.

Les trois premiers·ères de chaque poule seront éligibles pour le circuit **Snooker Masters de la saison suivante.**

Les deux premiers·ères de chaque poule seront qualifié·e·s pour les quarts de finale des championnats de France sur la modalité suivante :

- **Match 1 : 1er Poule A vs 2ème Poule C**
- **Match 2 : 1er Poule B vs 2ème Poule D**
- **Match 3 : 1er Poule C vs 2ème Poule A**
- **Match 4 : 1er Poule D vs 2ème Poule B**

Demi-finale :

Vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2
Vainqueur Match 3 vs Vainqueur Match 4

Les quarts et demi-finales se jouent en best of 7.

La finale se joue en best of 9.

La direction de jeu se réserve le droit d'adapter la distance de jeu, afin d'optimiser le déroulement de la compétition.

2.4.02.2 - Championnat de France Féminin, Seniors, U16, U18 et U21

Période d'inscription :

Elle débute le lendemain de la date butoir de qualification de ligues et se termine deux semaines avant le tournoi, le jeudi à 18 heures.

Organisation de la sélection :

12 joueurs / joueuses sont qualifié·e·s selon les modalités suivantes :

- **2 joueurs**·euses Masters les mieux classés avant la tenue des championnats de France.
- **10 à 12** (s'il n'y a pas de joueurs·euses Masters dans la catégorie) places sont attribuées à l'ensemble des ligues organisant un tournoi de catégorie. Le nombre de places attribuées dépendra du nombre de participants calculé au prorata.

Format de la compétition :

Le groupe des 12 qualifié·e·s est divisé en 4 poules de 3 joueurs·euses.

Des têtes de série seront désignées seulement si des joueurs·euses Masters participent à la compétition.

TS1 : 1er joueur mieux classé au classement Masters

TS2 : 2ème joueur mieux classé au classement Masters

Les matchs de poule se jouent en format Best of 3, ou plus, si le temps et l'organisation le permettent.

Les 2 premières de chaque poule seront qualifiées pour les quarts de finale sur la modalité

suiivante :

- Match 1 : 1er Poule A vs 2ème Poule C
- Match 2 : 1er Poule B vs 2ème Poule D
- Match 3 : 1er Poule C vs 2ème Poule A
- Match 4 : 1er Poule D vs 2ème Poule B

Demi-finale :

- Vainqueur Match 1 vs Vainqueur Match 2
- Vainqueur Match 3 vs Vainqueur Match 4

Les demi-finales et finales se joueront en best of 5.

La direction de jeu se réserve le droit d'adapter la distance de jeu, afin d'optimiser le déroulement de la compétition.

Article 2.5 - La Coupe de France

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (cuescore.com).

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur CUESCORE (cuescore.com).

Elle débute trois jours après la date butoir de références pour les ligues et se termine deux semaines avant le tournoi, le jeudi à 18 heures.

Le tirage au sort sera réalisé la veille au soir du premier jour de la compétition avec la présence des compétiteurs qui pourront être là.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Aucun paiement n'est requis, l'inscription est validée directement par la CNS.

16 joueurs·euses qualifié·e·s par les Ligues.

3 jours de compétition pendant lequel sera disputé 3 formules de jeu :

- 15 rouges
- 6 rouges
- Shoot-out

Format de la compétition : tirage intégral à chaque tour sans tête de série, élimination directe.

Les matchs se joueront en best of 5 pour le format 15 rouges.

Les matchs se joueront en best of 7 pour le format 6 rouges.

La direction de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

Article 2.6 - Redistribution des places en cas de désistement d'une compétition nationale

Désistement d'une sélection au Play-off par un TQZ :

Les places seront redistribuées de la manière suivante :

- **Finaliste du TQZ;**

- Place vacante et sera redistribuée au classement de ligue, au prorata du nombre de compétiteurs et compétitrices.

Désistement d'une sélection au Play-off par le classement de la ligue :

Les places seront redistribuées de la manière suivante :

- Joueur·euse suivant au classement de la ligue du/de la joueur·euse s'étant désisté·e, jusqu'à la 8ème place du classement de ligue.
- Au-delà, on attribue une place supplémentaire à la ligue suivante ayant le plus de compétiteurs·rices.

Désistement aux championnats de France

Les places seront redistribuées de la manière suivante :

- Premier·ère joueur·euse non-qualifié·e au classement Snooker Masters (9^{ème} du classement Snooker Masters) ;
- Deuxième joueur·euse non-qualifié·e au classement Snooker Masters (10^{ème} du classement Snooker Masters) ;
- Troisième joueur·euse non-qualifié·e au classement Snooker Masters (11^{ème} du classement Snooker Masters) ;
- Quatrième joueur·euse non-qualifiée au classement Snooker Masters (12^{ème} du classement Snooker Masters).

Désistement à l'inscription au circuit Snooker Masters Tour

Les places seront redistribuées de la manière suivante :

- Attribution d'une wild-card, en privilégiant les joueurs·euses qualifié·e·s aux championnats de France, selon exigences définies par le DTN.

Désistement à la coupe de France

Les places seront redistribuées de la manière suivante :

- Joueur·euse suivant dans la ligue du joueur ou de la joueuse s'étant désisté·e.
- Si forfait dans les 24 heures, la CNS peut sélectionner un joueur de la ligue organisatrice ayant participé à la Coupe de Ligue.

Article 2.7 - Comportements, retards, absences

Tout comportement anti-sportif, retard ou absence peut être sanctionné. Les sanctions prises sont à l'appréciation du directeur de jeu, des arbitres, du juge-arbitre ou d'un représentant de la CNS sur place.

L'avertissement et les décisions prises doivent être formulés par écrit et transmis dans un délai de 48 heures suivant l'incident par courriel auprès de la CNS.

Chaque signalement fera l'objet d'une analyse par la CNS. En fonction de la gravité des faits, la commission de discipline pourrait donner des sanctions disciplinaires.

En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

Lors des compétitions régionales, la gestion des forfaits est confiée à la commission sportive de la ligue.

Les articles suivants décrivent les règles et comportements sanctionnables :

2.7.01 - Comportements anti-sportifs

Tout comportement jugé inapproprié, qu'il émane d'un·e joueur·euse, d'un·e arbitre, du/de la directeur·rice de jeu ou d'un membre du club organisateur, peut faire l'objet d'un signalement auprès de la CNS.

Un comportement inapproprié peut notamment inclure (liste non exhaustive) :

- des propos déplacés, injurieux ou discriminatoires,
- une attitude menaçante ou agressive,
- des gestes ou paroles irrespectueux envers les arbitres, les adversaires, le public ou l'organisation,
- le non-respect délibéré du règlement ou des consignes données par la direction de jeu,
- toute forme d'incivilité ou d'attitude portant atteinte à l'éthique du jeu ou à la bonne tenue d'une compétition.

Si un comportement inapproprié est réalisé par un·e joueur·euse, celui-ci peut entraîner un avertissement et aller jusqu'à la disqualification du participant selon l'arbitre et le directeur de jeu.

L'utilisation de tout appareil électronique personnel (téléphone, montre connectée, écouteurs, etc.) est interdite pendant les parties, sauf pour Cuescore et pour raison médicale, sur justificatif présenté au directeur de jeu avant le début de la compétition.

2.7.02 - Abandon en cours de compétition

Tout·e joueur·euse désirant s'absenter durant une compétition doit en référer au directeur du jeu. Après accord de ce dernier, il doit renseigner la feuille d'autorisation d'absence prévue à cet effet.

Tout abandon non justifié est considéré comme un retrait de l'épreuve. La personne concernée est alors exclue de la compétition et convoquée devant la commission de discipline, sauf en cas de force majeure à justifier sous 48 heures.

Quitter l'aire de jeu en cours de frame sans l'autorisation de l'arbitre (ou de son adversaire en cas d'auto-arbitrage) et du directeur de jeu, est sanctionné par un premier avertissement, puis sera considéré comme un abandon de la frame dans un second temps.

2.7.03 - Retards et absences en cours de compétition

Pour informer le/la joueur·euse du début de son match, la table de marque réalise un premier appel, puis un second appel 5 minutes après si besoin.

Le retard d'un·e joueur·euse à la table au début de son match est sanctionné par la perte de la première frame.

S'il est toujours absent après 15 minutes, il perd le match et pourrait être exclu du tournoi voir ci-dessous.

Toutefois, le retard ou l'absence d'un·e joueur·euse peut être étudié individuellement par le directeur de jeu de la compétition. Les motifs de retard acceptés sont les suivants : raison médicale ; motif familial impérieux ; motif de transport ; cas de force majeure (incendie, inondation, etc.). L'intégration du/de la joueur·euse ne pourra se faire que durant les phases de poule et uniquement si le format de jeu le permet et ne modifie pas la durée des matchs des autres joueurs·euses.

TITRE III - CLASSEMENTS

Article 3.1 - Le classement national Masters

Le classement Masters est le classement de tous·tes les joueurs·euses inscrit·e·s au circuit Masters de snooker.

Il prend en compte les points acquis durant la saison en cours lors des 5 Tournois nationaux Masters.

En cas d'égalité entre deux joueurs·euses, c'est le nombre des matches gagnés des rencontres entre ces deux compétiteurs·rices qui permettra de les départager.
En cas d'égalité, on prendra les frames différences entre ces deux compétiteurs lors de leurs rencontres.

Article 3.2 - Classement des joueurs·euses à égalité de points dans une poule

S'il y a égalité de matchs gagnés entre deux joueurs·euses dans une poule, d'autres éléments sont considérés pour déterminer le classement final, dans cet ordre :

1. Le nombre de frames différences ;
2. Si toujours égalité, le résultat de leur rencontre.

S'il y a égalité de matchs gagnés entre trois joueurs·euses ou plus dans une poule, on isole d'abord les résultats des matchs entre eux puis :

1. Le nombre de frames différences ;
2. Si toujours égalité, le résultat de leurs rencontres ;
3. Si toujours égalité, **re-spotting black** en best of 5 entre ces joueurs·euses ;
4. Si toujours à égalité, un tirage au sort doit être réalisé.

Article 3.3 - Délais de transmission des résultats

Les résultats de chaque compétition doivent être transmis au responsable des classements de la CNS au plus tard dans les sept jours qui suivent la compétition.

Exception : les résultats des compétitions nationales doivent être adressés au responsable sous 3 jours.

En cas de non-respect de ce délai, les points acquis ne sont pas pris en compte.

TITRE IV - LES INSTANCES INTERNATIONALES ET SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Article 4.1 - La WPBSA

La World Professional Billiards & Snooker Association est l'association mondiale des joueurs·euses professionnel·le·s.

Site internet : <http://www.worldsnooker.com/page/Home>

Article 4.2 - La WSF

La World Snooker Federation (WSF) est un organe directeur international responsable du développement et de la promotion du snooker dans le monde entier.

Elle travaille en collaboration avec la World Professional Billiards and Snooker Association (WPBSA) et sert de pont entre le snooker amateur et le snooker professionnel. La WSF organise des tournois amateurs internationaux, dont les Championnats WSF et le circuit Européen appelé 'Q-Tour', qui permettent aux joueurs·euses de se qualifier pour le World Snooker Main Tour. Elle aide également les fédérations nationales à développer le sport au niveau mondial et à garantir une compétition équitable à tous les niveaux.

Site internet : <https://worldsnookerfederation.org/>

Article 4.3 - L'IBSF

L'International Billiards & Snooker Federation est la fédération mondiale des joueurs amateurs qui regroupe toutes les fédérations nationales ainsi que les associations régionales (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie).

L'IBSF est membre de la WCBS (World Confederation of Billiards Sports).

Site internet : <http://www.ibsf.info/>

Article 4.4 - L'EBSA

L'European Billiards & Snooker Association est une association européenne regroupant les fédérations nationales de billards qui proposent du Snooker en Europe.

Site internet : <http://www.ebsa.tv/>

Article 4.5 - Sélections internationales

Les dispositions relatives aux critères d'éligibilité, aux modalités de sélection ainsi qu'au parcours de constitution des équipes de France participant aux compétitions internationales de référence sont définies dans l'annexe au présent Code sportif consacrée aux conditions générales, aux critères et aux parcours de sélection des équipes de France.

Tout sportif ou toute sportive candidat(e) à une sélection est tenu(e) de s'y conformer selon les modalités propres à la discipline concernée et à la compétition de référence ciblée.

Annexe 1 - Tenue sportive réglementaire

Description des polos autorisés

1. Modèles :

- Polo à col classique ou col rond.
- Manches courtes ou longues.
- Patte de boutonnage : fermeture éclair ou boutons. .

2. Règles de port :

- Le polo doit être rentré dans le pantalon* et y rester en position de jeu.

**Les joueuses sont autorisées à porter le polo hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu.*

3. Marquage obligatoire:

- Le logo ou l'écusson du club doit être positionné sur la poitrine à droite ou à gauche.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou celui de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos du polo ou sur les manches.

4. Point particulier :

Le port des polos et tenues de l'équipe de France, ainsi que l'utilisation ou l'affichage de la dénomination "France" en référence à la nation, sur les polos ou tenues, ne sont pas autorisés.



Description des chaussures autorisées

1. Modèles :

- Chaussures basses de ville (exemples : Richelieu, Derbies, mocassins).
- Chaussures basses de type casual de type sneakers ou tennis.

2. Exigences :

- Couleur unie.
- Modèle fermé.
- Chaussures propres.
- Semelle avec talon* ou plate de couleur noire ou assorties à la chaussure.

**Les chaussures peuvent comporter un talon modéré, entendu comme un talon bas et stable, intégré à la chaussure, permettant une posture naturelle, une bonne stabilité et des déplacements sûrs.*

3. Tolérances :

- Logo de marque discret ou de la même couleur que la chaussure ;
- Lacets noirs, de la couleur de la chaussure ou assortis à la tenue.



Description des pantalons autorisés

1. Modèles :

- Pantalon (*) de ville droit, longueur des jambes couvrant les chevilles. Les pantalons de costume à bouton ou cordelette, les chinos et les velours côtelés sont autorisés.

- Les poches des pantalons doivent être positionnées exclusivement sur la partie haute du pantalon, au niveau des hanches. Elles doivent être plaquées et réalisées dans un style discret et élégant, de type passepoilé à l'italienne ou raglan, afin de ne pas gêner le jeu ni altérer la ligne du vêtement.
- Couleur des pantalons unie.

2. Accessoires :

- Ceinture noire ou assortie à la tenue.
- Chaussettes unies, noires, de la couleur du pantalon ou du polo.

**Les joueuses sont autorisées à porter un pantalon fluide.*

Points particuliers

1. Adaptation aux conditions de l'environnement :

En cas de basse température dans la salle de compétition, les joueurs et joueuses sont autorisé(e)s à adapter leur tenue afin de préserver le confort de jeu, tout en respectant l'aspect officiel de la tenue de compétition :

- Porter un tee-shirt à manches longues sous le polo autorisé.
- Porter la veste du club par-dessus le polo autorisé, à condition que le logo du club soit visible sur la poitrine.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos de la veste sportswear ou du pull.

2. Laïcité :

Aucun signe religieux ou élément ostentatoire ne doit être visible sur la tenue.

3. Couvre-chef

- Aucun couvre-chef n'est autorisé, sauf dérogation médicale.
- Les cheveux longs peuvent être attachés à l'aide d'un attache-cheveux.*

Compétitions par équipes de clubs

- Le polo doit être identique pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.
- Le nom de la ville, lorsqu'il est apposé, doit impérativement figurer au dos du polo.
- Le pantalon et les chaussures doivent être de la même couleur pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.

Direction de jeu

Prérogative du directeur de jeu :

Il/elle doit adresser un avertissement(*) consigné si un ou des éléments de la tenue ne correspond pas totalement au règlement ;

Il/elle peut refuser la participation à la compétition s'il/elle juge que la tenue présente une réelle incompatibilité à l'image et la pratique sportive du billard.

Tout joueur ou joueuse ayant fait l'objet d'un avertissement lors d'une compétition précédente peut se voir refuser la participation à une compétition ultérieure en l'absence de correction appropriée de sa tenue.

Publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.



- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le polo uniquement.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.
- Aucune publicité ne sera autorisée du côté de la poitrine où figure le logo ou l'écusson du club, qu'il soit positionné à droite ou à gauche.

Annexe 2 - Cahier des charges : Code sportif de ligue

CAHIER DES CHARGES

Code sportif de ligue

Le code sportif de ligue vient en complément du code sportif national. Pour toutes règles non précisées dans le cahier des charges, se référer à ce dernier.

A faire figurer dans le code sportif :

- Les critères de répartition des joueurs·euses, en cas de divisions ou de poules ;
- Les formules de jeu retenues selon le nombre d'inscrits et de tables disponibles ;
- Les conditions de participation aux épreuves et les modalités de diffusion d'informations et de communications envers les clubs et les joueurs·euses.

Plusieurs adaptations sont possibles pour le championnat de ligue :

- Format de jeu : double KO, élimination directe ou phases de poules.
- Nombre de rencontre entre deux joueurs : frame sèche, best of 3 ou best of 5.

Le format de jeu retenu peut panacher les possibilités citées précédemment.

Le choix du format de jeu doit être diffusé au moment de l'ouverture des inscriptions. Ce format de jeu peut également être ajusté en accord entre l'organisateur et les joueurs·euses inscrit·e·s.

Selon l'effectif, les joueurs·euses peuvent être réparti·e·s en Divisions. La composition de ces divisions ainsi que la sélection des têtes de séries pour chaque tournoi relèvent de la responsabilité de la ligue.

Les épreuves à organiser :

- Championnat de ligue (doit se dérouler sur minimum 3 tournois, doit permettre de faire un classement de ligue avec l'ensemble des compétiteurs.trices de la ligue) ⇒ Pour être qualifié aux play-off
- Tournois qualificatifs de ligue Féminin (peut se dérouler sur une seule épreuve) ⇒ Pour être qualifié au Championnat de France Féminin
- Tournois qualificatifs de ligue junior, avant le mois de janvier de la saison en cours (organisation de 3 épreuves U16, 18 et U21, mais peut se dérouler sur la même journée) ⇒ Pour être qualifié au Championnat de France U16, 18 et U21
- Tournois qualificatifs de ligue Senior (peut se dérouler sur une seule épreuve) ⇒ Pour être qualifié au Championnat de France Sénior
- Une coupe de ligue : (6 ou 15 rouges, élimination directe, tirage intégral à chaque tour, pas de tête de série) ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié·e·s de ses clubs affiliés, afin de définir un vainqueur de coupe de ligue pour être qualifié à la coupe de France

Des règles communes à toutes les ligues :

- Interdiction de timer les frames et les coups. Privilégier l'adaptation du format de jeu.
- Pas plus de 3 miss

- Fin de frame lorsqu'il y a 40 points d'écart alors qu'il n'y a que 27 sur la table. (3 snookers)
- Formats alternatifs 10 ou 15 RED pour le championnat de ligue, pas de 6 RED.
- Les divisions :
 - DR1 Noir - Format en best of 3 minimum
 - 1 table : 4 joueurs·euses maximum par division en Best of 3 minimum
 - 2 tables : 8 joueurs·euses maximum par division en Best of 3 minimum
 - 3 tables : 12 joueurs·euses maximum par division en Best of 3 minimum
 - 4 tables : 16 joueurs·euses maximum par division en Best of 3 minimum
 - DR2 Rose ; DR3 Bleu ; etc. - Format libre pour les autres divisions à l'appréciation de la ligue.
- Barème de points :

	D1	D2	D3	D4
1	147	85	49	28
2	100	56	33	19
3	75	42	25	14
4	63	35	21	11
5	55	31	18	9
6	49	28	16	7
7	45	26	14	6
8	42	24	13	5
9	40	23	12	4
10	38	22	11	4
11	37	21	10	4
12	36	20	9	4
13	35	19	8	4
14	34	19	8	4
15	33	19	8	4
16	32	19	8	4
17 et +	31	18	7	4

CAHIER DES CHARGES SNOOKER 2026-2027 **Organisation des compétitions nationales**

Ce cahier des charges a pour objectif de définir les responsabilités et les engagements respectifs de la Commission Nationale de Snooker (CNS) et des clubs organisateurs, afin de garantir le bon déroulement des compétitions nationales de Snooker organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard (tournois nationaux, play-offs, championnats de France et Circuit Snooker Master Tour).

En tant que représentant du club organisateur, en demandant l'accueil d'une compétition, je m'engage à respecter l'ensemble des obligations définies dans le présent cahier des charges. J'ai été informé(e) que le non-respect de ces engagements pourra entraîner, après évaluation par la Commission Nationale de Snooker, l'exclusion du club de l'organisation de toute compétition nationale pour la saison suivante.

COMMUNICATION

La CNS s'engage à :

- Définir le format de la compétition procéder au tirage au sort des rencontres et publier le tableau des rencontres sur l'application CUESCORE
- Transmettre la liste des joueurs et joueuses participant-e-s à la compétition au club organisateur ;
- Transmettre les documents nécessaires (feuille d'émargement, compte-rendu du déroulement du tournoi) au bon déroulement du tournoi ;
- Transmettre les résultats du tournoi pour les diffuser le site internet FFB;
- Communiquer sur le site de la Fédération Française de Billard toutes les informations relatives à la compétition.

Le club organisateur s'engage à :

- Transmettre les informations nécessaire à la création d'une affiche de communication auprès de la CNS.
- Diffuser les affiches de communications transmises par la Commission de la communication - FFB.

ACCUEIL ET RESTAURATION

Le club organisateur s'engage à :

- Permettre aux joueurs-euses d'accéder aux tables de snooker la veille du début de la compétition.
- Ouvrir la salle au moins une (1) heure avant le début des matchs pour accueillir les joueurs-euses, les arbitres et le directeur de jeu.
- Verser les primes aux joueurs-euses concerné-e-s.
- Donner une bouteille d'eau (50cL) au moins au début de la compétition à chaque joueur
- Permettre aux joueurs-euses de se restaurer sur place en proposant une sélection d'encas sucrés ou salés, des boissons non alcoolisées, et une solution de repas froid ou chaud durant toute la durée de la compétition. Dans la mesure du possible, faire des propositions saines et équilibrées, adaptées à une pratique sportive (fruits, salades, fruits à coque, œufs ...);
- Dans la mesure du possible, négocier un partenariat avec au moins un hébergement situé à proximité de la salle de compétition, accessible à l'ensemble des participant-e-s.

Les hébergements proposés doivent permettre une arrivée tardive durant toute la durée de la compétition, offrir des possibilités de réservation individuelles, et disposer d'un stationnement gratuit ou à proximité dans la mesure du possible.

En cas d'impossibilité de partenariat formel, communiquer aux participants une liste d'hébergements situés à proximité de la salle (moins de 15 minutes en voiture) aux participants, répondant aux critères ci-dessus, à titre informatif.

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le club organisateur s'engage à :

- Mettre à disposition des tables et des billes propres et en bon état.
- Les tapis doivent être brossés et repassés avant le début de la compétition. Le jeu de billes doit être propre avant la première rencontre officielle. Du matériel pour l'entretien (chiffons, brosses, produits adaptés) doit être mis à disposition des participants durant toute la durée de l'événement.
- Disposer d'une connexion internet suffisante pour la diffusion des matchs.
- Prévoir 2 assises par tables de snooker pour les joueurs-euses.

ARBITRES ET DIRECTEUR DE JEU

La CNS s'engage à :

- Transmettre aux arbitres désignés par la CNS le formulaire à remplir pour obtenir le remboursement des frais.

Le club organisateur s'engage à :

- Mobiliser un (ou plusieurs) directeur de jeu pour la durée totale de la compétition. Le cas échéant, prendre en charge l'hébergement et la restauration du directeur de jeu nommé par la CNS.
- Missionner le nombre d'arbitre nécessaire à la compétition (1 par table minimum). Le cas échéant, défrayer l'hébergement des arbitres nommé par la CNS.
- Prendre en charge les repas des arbitres incluant au minimum un plat principal, un dessert et une boisson non alcoolisée par repas.
- Imprimer une feuille de matchs pour chaque rencontre.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le club organisateur s'engage à :

- Réaliser la distribution des récompenses au vainqueur, aux finalistes et au/ à la joueur-euse ayant réalisé le meilleur break;
- Fournir des trophées pour le vainqueur du championnat et pour le meilleur break ;
- Faire des photos des finalistes, du/de la joueur-euse ayant réalisé le meilleur break durant la compétition et le podium ; et le transmettre à la CNS dans un délai de 3 jours maximum.

La CNS s'engage à :

- Fournir les médailles de récompenses (une médaille d'or, une médaille d'argent et deux médailles de bronze)

CIRCUIT "SNOOKER MASTER TOUR"

La CNS s'engage à :

- Mettre à disposition d'un jeu par table de Billes de Snooker Aramith Tournament 1G ;
- Doter le club organisateur de tapis en accord avec les dispositions financières ;
- Fournir les étiquettes de prénoms à afficher sur les scorer lors des compétitions ;

Le club organisateur s'engage à :

- Disposer de tables de snooker identiques avec les bandes et de changer le tapis dans les 6 mois précédents la compétition accueillie;
- Donner au moins une bouteille d'eau (50 cL) au début de la compétition à chaque joueur ;
- Accueillir la compétition dans un environnement répondant à une luminosité adaptée à la discipline et une atmosphère calme ;

Annexe 4 - Lettre d'engagement Circuit Snooker Master Tour

Lettre d'engagement des joueurs·euses au circuit « Snooker Master Tour », pour la saison 2026-2027

Date : le _____.

Je soussigné (e) _____ déclare accepter le statut de joueur « Master » pour la saison 2026-2027. Je m'engage à participer au circuit **Snooker Master Tour** organisé par la Commission Nationale Snooker en toute connaissance de cause.

Mon engagement a pour but de pérenniser la bonne continuité du circuit MASTER, ainsi que le montant des primes distribuées durant le TN et de respecter l'investissement sportif et financier des autres participants pour accéder aux phases finales de France.

En tant que joueur MASTER je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- **Adopter une conduite exemplaire, conforme au code sportif, et incarner le respect de la discipline à l'échelle nationale ;**
- **M'inscrire aux 5 tournois nationaux du Snooker Master Tour ainsi qu'à tous les tournois auxquels je serai qualifié en tant que joueur Master ;**
- M'inscrire aux événements via la plateforme prestataire Cuescore et m'acquitter du montant de l'inscription **(80€)** même en cas de non-participation ;
- Fournir un justificatif valable en cas de forfait sur un Tournoi ;
- Intégrer le fait que toute inscription non payée m'empêchera de participer au prochain TN.

Moi _____ consent à respecter mon engagement envers la Fédération Française de billard et la commission nationale snooker.

Je confirme par cette lettre avoir connaissance, que tout manquement aux obligations nommées ci-dessus sera sanctionné par la CNS et étudié au cas par cas.

Que le fait de participer au circuit national Snooker Master Tour m'interdit de participer au circuit de ligue, **hormis les compétitions organisées par catégorie : Senior, Féminine, U16, U18 et U21, si concerné-e**

Date et signature du joueur (ou du représentant légal si joueur mineur):

Annexe 5 - Barèmes de points national et de ligues

- Barème Snooker Masters Tour

2026 - 2027		
Snooker Masters Tour		
	TN	
Place	Points	%
1	440	100%
2	360	82%
3	280	64%
4	240	55%
5	200	45%
9	120	27%
17 et +		

- Barème de ligue

	D1	D2	D3	D4
1	147	85	49	28
2	100	56	33	19
3	75	42	25	14
4	63	35	21	11
5	55	31	18	9
6	49	28	16	7
7	45	26	14	6
8	42	24	13	5
9	40	23	12	4
10	38	22	11	4
11	37	21	10	4
12	36	20	9	4
13	35	19	8	4
14	34	19	8	4
15	33	19	8	4
16	32	19	8	4
17 et +	31	18	7	4

Annexe 7 - Feuille de match



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2